

# Surgreffage de la vigne

## Objectifs

Acquerir les compétences afin d'être en capacité de réaliser le surgreffage sur ses propres vignes

## Enjeux

Dans le contexte de dépérissement de la syrah, les viticulteurs sont confrontés à trouver des solutions

## Contenu

Une journée de formation avec mise en pratique. La journée se déroulera de préférence sur la parcelle d'un stagiaire

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 02/04/2019

### Tarifs

Adhérent 200€

Non adhérent 200€

Non agricole 200€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Gratuit pour les stagiaires éligible au fond VIVEA

### Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction** : %



**Modalités d'accès** :

## Dates, lieux et intervenants

**02 avr 2019**

34000 selon stagiaires

François Chaudière, formateur, entreprise épibiote

09:00 - 17:00 (7hrs)

## Financeur(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

--

Code postal : \_\_\_\_\_

----

Commune \_\_\_\_\_

--

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_

-----

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))